

## Press release

---

**NE PAS DIFFUSER AVANT le mercredi 6 mai 2009 à 5 h 00 du matin (4 h 00 GMT)**

### **Plus de décès d'enfants pourraient être évités dans l'UE**

**- L'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant publie aujourd'hui un rapport couvrant la situation dans 24 pays**

**Strasbourg, mercredi 6 mai 2009** – Malgré la diminution du nombre de blessures et les améliorations en matière de sécurité réalisées par bon nombre d'États membres depuis 20 ou 30 ans, les blessures restent une cause majeure de mortalité pour les enfants et adolescents de chaque État membre de l'Union européenne. (1)

Chaque année, quelque 10 000 enfants succombent à des blessures accidentelles dans l'Union européenne. Ce chiffre équivaut à la perte de toute une classe d'enfants, soit plus de 25 élèves, et ce chaque jour de l'année. Pourtant, les chercheurs estiment que l'application uniforme de toutes les stratégies dont l'efficacité est avérée pourrait permettre d'éviter environ 90 % de ces blessures. (2)

Ce jour est celui de la publication des « bulletins sur la santé de l'enfant » délivrés à 24 pays ainsi que de la synthèse européenne de ces bulletins, qui accorde des notes à chacun de ces pays par rapport à ses efforts d'adoption, de mise en œuvre et de respect de plus d'une centaine de stratégies de prévention des blessures d'enfants dont l'efficacité a été démontrée, des bonnes pratiques connues pour sauver la vie d'enfants. Les politiques basées sur des bonnes pratiques ont trait, d'une part, aux accidents de la route, aux risques de noyade, de chute, d'empoisonnement, de brûlure et d'étouffement et, d'autre part, aux mesures d'appui mises en place pour prévenir les blessures occasionnées aux enfants, notamment en matière de motivation, d'infrastructures de données et de capacité professionnelle. (3)

Les bulletins révèlent des écarts considérables entre les pays les mieux notés et ceux qui obtiennent les scores les plus bas, les derniers enregistrant des taux de mortalité par blessures jusqu'à quatre fois plus élevés que les premiers. Parmi les 24 pays qui ont participé à l'évaluation indiquée dans les bulletins, ceux qui affichent les taux de mortalité d'enfants par blessures accidentelles les plus élevés sont la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie, et les plus bas sont les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. (4)

Les bulletins font également ressortir une grande variabilité entre les pays au niveau de l'adoption des bonnes pratiques éprouvées. Les meilleurs scores en matière de sécurité de l'enfant ont été obtenus par l'Islande, les Pays-Bas et la Suède, tandis que les résultats les plus faibles sont ceux de la Grèce et du Portugal. (5)

**Androulla Vassiliou, commissaire européenne à la santé**, est bien consciente du grand nombre de blessures dont sont victimes des enfants dans l'UE. « Les décès par blessures constituent un exemple flagrant des inégalités dans la mortalité d'enfants en Europe : les enfants sont nettement plus exposés à ces risques que tout autre groupe d'âge, ce qui montre leur vulnérabilité face aux facteurs socio-économiques. (6) L'Union européenne et les pays européens doivent assurer le droit à la sécurité pour tous les enfants. Pour ce faire, ils doivent développer et doter de ressources la mise en œuvre des plans d'action nationaux en matière de sécurité des enfants. Les évaluations de ces bulletins ont pour but de promouvoir en général la santé de tous les enfants. »

**Arlene McCarthy, députée européenne (PSE, Royaume-Uni) et présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs**, préconise de soutenir les mesures politiques de l'UE qui s'attellent aux priorités dans le domaine de la sécurité de l'enfant et se fondent sur les bonnes pratiques éprouvées. « À l'échelon européen, nous continuons à travailler pour relever le niveau des normes ; nous avons ainsi adopté, tout récemment, des normes de sécurité plus strictes concernant les jouets. Toutefois, il importe de lancer un vigoureux appel aux gouvernements et au secteur industriel afin qu'ils agissent pour assurer la sécurité des enfants. Étant donné que les blessures restent la première cause de mortalité chez les enfants de 5 à 19 ans dans chaque État membre, nous devons prendre sans délai un engagement ferme et significatif en faveur de l'action dans ce domaine.

*The European Child Safety Alliance is a Programme of EuroSafe and is hosted and supported by the Consumer Safety Institute in the Netherlands*

Les gouvernements de tous les pays doivent consentir des investissements en faveur des enfants et des familles en adoptant les mesures de sécurité qui ont montré qu'elles pouvaient réduire le nombre de décès d'enfants. Le monde industriel doit lui aussi se montrer responsable et prendre des initiatives visant à garantir que les produits et services offerts ne constituent aucun danger pour les enfants. »

**Meglana Kuneva, commissaire à la protection des consommateurs**, qui abonde dans le sens d'Arlene McCarthy, ajoute la réflexion suivante : « Les travaux entrepris en vue de fournir des produits et services sûrs aux enfants et aux familles nécessitent la collaboration et le soutien de nombreuses parties prenantes si l'on tient vraiment à ce qu'ils débouchent sur les normes de sécurité les plus hautes possible. La réponse la plus efficace sera multisectorielle : non seulement la protection des consommateurs et la santé, mais également tous les autres secteurs et parties prenantes, comme les transports, l'éducation, la justice et l'industrie, ont un rôle à jouer dans la sécurité des enfants. »

Une large collaboration des parties prenantes faciliterait l'adoption, la mise en œuvre et le respect des stratégies éprouvées qui ont été notées dans les bulletins. Il faut, par exemple, agir pour allonger l'âge jusqu'auquel les enfants passagers de voitures doivent être installés dans un dispositif de protection et dans le sens contraire de la marche. Dans un certain nombre de pays, il est courant d'installer dans le sens de la marche les enfants à partir de 8 mois, cela malgré les études ayant démontré que les enfants de moins de deux ans ont 75 % moins de risques de décéder ou de subir des blessures graves s'ils sont dans un siège orienté vers l'arrière de la voiture. (7)

**Joanne Vincenten (8), directrice de l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant**, résume la situation : « Les pays améliorent leurs scores mais peuvent faire davantage, d'autant plus que nous savons, preuves à l'appui, quelles mesures sont efficaces pour sauver la vie de nos enfants. Pour 14 pays, ces bulletins émis en 2009 constituent la seconde évaluation ; tous ces pays ont amélioré leurs scores de 3 à 46 % par rapport à ceux de 2007. Les améliorations les plus fortes ont été enregistrées en Autriche et en République tchèque. » (9)

Ces premiers résultats obtenus dans les pays participant aux évaluations des bulletins, qui font partie de l'initiative « Plan d'action pour la sécurité de l'enfant », donnent à penser que le processus de développement et de mise en œuvre de tels plans d'action suscite effectivement un surcroît d'attention et d'engagement vis-à-vis du problème des blessures occasionnées aux enfants et favorise l'adoption de bonnes pratiques éprouvées.

Pour en savoir plus, veuillez contacter : Joanne Vincenten, directrice, Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant. E-mail : [J.Vincenten@childsafetyeurope.org](mailto:J.Vincenten@childsafetyeurope.org) ou tél. portable : + 31 6 533 97060

### **Remarques à l'attention des journalistes**

1. Des rapports mondiaux et européens relatifs aux enfants publiés en décembre 2008 confirment l'ampleur de l'impact sanitaire des blessures occasionnées aux enfants. [www.childsafetyeurope.org](http://www.childsafetyeurope.org)

2. Les **bulletins sur la sécurité de l'enfant 2009: synthèse de 24 pays** et le bulletin de chaque pays seront mis en ligne dès le 6 mai 2009 sur le site [www.childsafetyeurope.org](http://www.childsafetyeurope.org)

3. Les bulletins sur la sécurité de l'enfant font partie de l'initiative « Plan d'action pour la sécurité de l'enfant » menée par l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant d'EuroSafe en partenariat avec la Commission européenne, l'Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL), l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des organisations partenaires dans 26 pays.

L'étude avait pour principal objectif de déterminer où en était chaque pays en matière d'adoption, de mise en œuvre et de respect des politiques qui soutiennent la sécurité de l'enfant en tant qu'élément de base d'un plan d'action national. Elle a recensé dans les politiques actuelles des lacunes auxquelles les pays participants peuvent remédier en appliquant un plan d'action. Bien que les divers pays aient montré de l'intérêt pour comparer leurs scores à ceux des autres participants, une telle comparaison internationale n'était pas le but de l'étude.

L'étude a couvert les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Chypre, Écosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pays de Galles, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Suède.

#### 4. Évaluation des pays concernant la mortalité par lésions mortelles

	Taux de mortalité par lésions accidentelles	Nombre de décès
<b>Pays-Bas</b>	5,83	266
<b>Royaume-Uni</b>	5,93	1048
<b>Irlande</b>	6,52	104
<b>Suède</b>	7,04	300
<b>Allemagne</b>	7,86	1480
<b>France</b>	8,16	1425
<b>Israël</b>	8,30	254
<b>Hongrie</b>	8,43	241
<b>Italie</b>	8,63	1027
<b>Finlande</b>	9,08	140
<b>Autriche</b>	9,42	224
<b>Slovaquie</b>	9,61	48
<b>Espagne</b>	9,71	841
<b>République tchèque</b>	10,44	275
<b>Grèce</b>	12,44	287
<b>Belgique</b>	12,62	364
<b>Portugal</b>	13,70	299
<b>Estonie</b>	21,30	89
<b>Lituanie</b>	21,90	270
<b>Lettonie</b>	22,43	146

Source : Base de données sur la mortalité de l'OMS ; moyenne sur 3 ans des taux de mortalité par 100 000 personnes âgées de 0 à 19 ans pendant la période 2003-2005, ou des 3 années les plus récentes pour lesquelles les données étaient disponibles, et nombre de décès déclarés en 2005 ou dans l'année la plus récente pour laquelle les données étaient disponibles ; Chypre et l'Islande ont été exclues en raison de leur faible population ; les données des pays constituant le Royaume-Uni (Angleterre, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles) n'étant pas disponibles, ces pays sont regroupés sous l'appellation de Royaume-Uni.

**5. Classement des scores des pays en matière de sécurité de l'enfant**  
(bonnes performances : de 37 à 48,5 ; performances raisonnables : de 25 à 36,5)

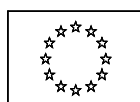
	<b>Score global</b>
<b>Islande</b>	48,5
<b>Pays-Bas</b>	45,5
<b>Suède</b>	42,5
<b>République tchèque</b>	42
<b>Autriche</b>	40,5
<b>Slovénie</b>	40,5
<b>France</b>	40
<b>Angleterre</b>	39,5
<b>Allemagne</b>	39
<b>Finlande</b>	38,5
<b>Hongrie</b>	36,5
<b>Écosse</b>	35,5
<b>Estonie</b>	35
<b>Lettonie</b>	34
<b>Lituanie</b>	32,5
<b>Chypre</b>	31,5
<b>Israël</b>	31,5
<b>Irlande</b>	31
<b>Belgique</b>	30
<b>Italie</b>	30
<b>Pays de Galles</b>	29,5
<b>Espagne</b>	29
<b>Portugal</b>	27,5
<b>Grèce</b>	27

6. Pour en savoir plus sur les blessures occasionnées aux enfants et les inégalités dans ce domaine, voir le Rapport européen sur la prévention des traumatismes de l'enfant, publié par l'OMS en décembre 2008.

7. Des mesures de bonnes pratiques telles que l'utilisation de dispositifs de protection pour enfants et l'allongement de l'âge jusqu'auquel les enfants doivent être assis dans le sens contraire de la marche sont décrites dans le « Guide des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'enfant », publié par l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant en 2006. Ce guide est disponible sur [www.childsafetyeurope.org](http://www.childsafetyeurope.org).

8. Joanne Vincenten et sa collègue Morag MacKay, responsable de projet à l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant, sont toutes deux des experts réputés dans leur domaine. M<sup>me</sup> Vincenten a créé l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant en l'an 2000 et a considérablement fait progresser la prise de conscience par rapport à ce problème au niveau européen. Elle est conseillère spécialisée en sécurité de l'enfant auprès de la Commission européenne (groupe de travail sur les accidents et les blessures), de l'UNICEF et de l'OMS. M<sup>me</sup> MacKay est l'auteur principal du travail sur les bulletins et les profils des pays.

9. Les pays suivants ont participé aux évaluations des bulletins en 2007 et en 2009 : Allemagne, Autriche, Belgique, Écosse, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et Suède. En 2007, ces 14 pays avaient affiché un ratio de résultats « bons:raisonnables:insuffisants » de 3:8:3 ; en 2009, ce ratio est passé à 7:7:0, ce qui indique une nette amélioration.



European  
Commission



EUROPE

